COURS SAINTE MARIE DE HANN

Programme du Diplôme du Baccalauréat International

Baccalauréat International

Programme du diplôme

Admission au Programme du diplôme du BI - Septembre 2025

Le programme du Baccalauréat International (BI) est un programme d'études international complet qui cherche à former « des citoyens perpétuellement curieux et pleinement engagés, qui embrassent leur propre identité culturelle tout en étant réceptifs et sensibles aux autres cultures et points de vue ». Le Programme du diplôme s'adresse aux élèves âgés de 16 à 19 ans et est réparti sur deux ans. Il permet l'obtention d'un diplôme reconnu à l'échelle mondiale.

Ce programme stimulant et enrichissant vise plusieurs objectifs permettant aux élèves de développer une attitude positive face à leur apprentissage :

● fournir un enseignement équilibré, varié et approfondi explorant la théorie de la connaissance dans l'ensemble de ses disciplines ;

● encourager le développement d'une sensibilité internationale en commençant par chez soi ;

● permettre l'épanouissement complet de l'élève sur les plans physique, intellectuel, émotionnel et éthique.

Au cours des deux années du programme, les élèves devront :

● suivre six cours du programme ainsi que le cours Théorie de la connaissance ;

● Passer les examens externes au terme de la deuxième année du programme ;

● rédiger un mémoire de 4000 mots ;

● Compléter le programme CAS (Créativité / Activités / Service).

Vous pouvez obtenir des informations supplémentaires sur le programme du diplôme du Baccalauréat International en consultant le lien suivant :

http://www.ibo.org/fr/programmes/diploma-programme/

COURS SAINTE MARIE DE HANN

CONDITIONS D'ADMISSION

Afin d'être éligible au programme, l'élève doit satisfaire les conditions suivantes :

● Présenter 2 lettres de recommandations d'enseignants ou de personnel d'encadrement ou administratif ayant assidûment fréquenté l'élève au cours des deux années précédant sa candidature à notre programme :

- Rédiger une lettre de motivation expliquant pourquoi il souhaite intégrer le programme du diplôme du BI.

● avoir démontré un très bon niveau de connaissances et de maîtrise des habiletés d'apprentissage et habitudes de travail. (Fournir les bulletins scolaires de Troisième et de Seconde)

● signer le formulaire d'inscription et d'engagement ;

● compléter la lettre d'intention de l'élève ;

● avoir le formulaire d'engagement des parents signé ;

● passer un entretien avec l'équipe pédagogique de l'IB ;

● payer les frais d'inscriptions pour le programme IB.

● Avoir remis toute la documentation avant le 15 août 2025

NB : Le dépôt du dossier complet de candidature **ne garantit aucunement l'acceptation du candidat ou de la candidate au programme**. Le candidat recevra un retour avec une confirmation de son admission, le cas échéant ou une admission sous réserve ou un refus avant la fin du mois de juin.

COURS SAINTE MARIE DE HANN

Liste de vérification

Nom de l'élève :……..

Échéances : ……

J'ai remis tous les documents requis :

- Formulaire d'inscription et d'engagement ⇫ Oui ☐ Non ☐
- Lettre d'engagement des parents ⇫ Oui ☐ Non ☐
- Lettres de références d'enseignants ou de personnel d'encadrement ⇫ Oui ☐ Non ☐
- Lettre d'intention du candidat ⇫ Oui ☐ Non ☐
- Entretien ⇫ Oui ☐ Non ☐

COURS SAINTE MARIE DE HANN

Programme du diplôme du Baccalauréat International

Formulaire d'inscription et d'engagement

Informations personnelles

Année : ……	
Nom	
Prénom	
Sexe	
Adresse	
Ville	
Code postal	
Téléphone	
Adresse courriel	
Nationalité	
Parents ou tuteurs légaux	
Nom(s)	
Prénom(s)	
Numéro de téléphone	
Adresse(s) mail	

Lettre d'engagement du candidat

Mesdames/ Messieurs,

J'ai pris connaissance de la documentation décrivant la nature du Programme du diplôme du Baccalauréat International et je prends l'engagement :

● de fournir les efforts nécessaires afin de satisfaire aux critères d'admission. De plus, je m'engage à faire preuve de persévérance dans le programme.

● de fournir tous les renseignements requis pour l'évaluation de ma demande d'admission au programme

Je comprends que, si je suis accepté(e) au sein du programme, je dois y rester pour au moins une année complète, sauf cas de force majeure.

De plus, je reconnais que je dois améliorer ma moyenne d'entrée afin de demeurer dans le programme.

Signature du candidat : …….

Prénom et Nom : ……....

Le Cours Sainte Marie de Hann propose une matière au choix pour le Programme du diplôme du Baccalauréat International dans le groupe quatre (04) Sciences soit : Biologie (Niveau Supérieur) ou Chimie (Niveau Supérieur). Indique ta préférence.

Choix de la matière : ……

COURS SAINTE MARIE DE HANN

Choix des Matières : Cochez **une** matière par groupe et **un niveau** par matière.

A. Groupe de matières

Groupes de matières	Matières	Niveau	
		Moyen	**Supérieur**
1. Études en langue et littérature	Anglais A- Langue & littérature		
	Français A- Langue & littérature		
2. Acquisition de langue	Français B		
	Espagnol B		
3. Individus et Sociétés	Géographie		
	Economie		
4. Sciences	Biologie		
	Physique		
	Chimie		
	Informatique		
5. Mathématiques	Mathématiques AA		
	Mathématiques AI		
6. Art	**Néant**	**Néant**	**Néant**

*** Analyse et approche (AA) : étudier, explorer les applications réelles et abstraites des concepts mathématiques. Etudes en Economie, Géographie, Chimie etc…**
*** Applications et interprétation (AI) : acquérir une bonne connaissance des mathématiques, mais en mettant l'accent sur la nature appliquée de la matière.**
Poursuivre des études en biologie, Sciences Humaines, Commerce etc…

B. Tronc commun (obligatoire pour les candidats du Programme du Diplôme)

Composantes du Tronc Commun	Veuillez cocher svp
Théorie de la Connaissance (TdC)	
Mémoire	
Créativité-Activité-Service	

Lettre d'engagement des parents

Mesdames/ Messieurs,

J'ai pris connaissance de la documentation décrivant la nature et les composantes du Programme du Baccalauréat International et je m'engage à soutenir mon enfant dans le cadre de ses études.

Je comprends que mon enfant doit fournir tous les renseignements requis pour l'évaluation de sa demande d'admission au programme.

Je suis conscient du fait que soumettre un dossier ne garantit pas forcément son admission; que celle-ci dépend du fait que mon enfant remplisse tous les critères d'admissibilité.

Je reconnais que la décision prise concernant la demande d'admission de mon enfant est finale et sans appel.

Si mon enfant est admis au sein du programme, je reconnais qu'il ou qu'elle doit y rester au moins une année complète. De plus, je reconnais que mon enfant doit s'efforcer d'améliorer ses notes afin de demeurer dans le programme.

Aussi, je reconnais que des frais d'inscription seront exigés au moment de l'inscription de mon enfant. Je m'assurerai de satisfaire aux conditions fixées par l'établissement et apporterai le soutien nécessaire à mon enfant pour réussir dans ses études. Je m'engage également à collaborer étroitement avec les enseignants et la communauté scolaire concernant les recommandations qu'ils ou qu'elles pourraient faire afin que mon enfant puisse compléter avec succès le programme du diplôme IB.

Signature : ……..

Prénom & Nom en lettres : ……..

Date : ……..

COURS SAINTE MARIE DE HANN

Lettre de référence d'un(e) enseignant(e) ou d'un personnel d'encadrement pour le programme du diplôme IB

Élève: ……..

Enseignant: …… Matière: …….

Message pour l'enseignant(e) :

Merci de prendre le temps de compléter cette lettre de référence. Le programme de diplôme IB est un programme complet et rigoureux. En plus d'habilités académiques, les élèves doivent surtout démontrer une grande motivation face à leurs apprentissages. Le programme est exigeant et demande d'excellentes capacités d'organisation et de gestion du temps. SVP, prenez quelques instants pour compléter cette lettre de référence et inscrivez les commentaires supplémentaires que vous jugez importants concernant le candidat. Nous portons une grande valeur à votre jugement professionnel et nous apprécions le temps et les efforts que vous mettez à compléter ce formulaire.

SVP veuillez placer cette lettre de référence dans une enveloppe scellée et la remettre au candidat.

Critères d'évaluation	**Excellent**	**Trèss Bon**	**Bon**	**Moyen**	**Limité**
L'élève démontre une facilité d'assimilation de nouvelles notions et démontre une capacité de transferts des connaissances dans des contextes nouveaux et variés.					
L'élève possède un sens de l'observation très développé.					
L'élève tient compte du temps et des échéanciers					
L'élève travaille bien en équipe.					
L'élève a le sens de l'initiative et entreprend des actions					
L'élève présente une attitude positive et enthousiaste face à l'apprentissage.					
L'élève persévère et complète le travail assigné					
L'élève reconnaît ses difficultés et demande de l'aide si nécessaire.					
L'élève est responsable, fiable et honnête.					
L'élève travaille de façon autonome.					
L'élève a un comportement respectueux et propice à son apprentissage et à celui des autres.					

COURS SAINTE MARIE DE HANN

Recommandation de l'enseignant ou du personnel d'encadrement (svp, cocher une catégorie):

- Je recommande fortement cet élève pour le Programme du Diplôme IB.
- Je recommande cet élève pour le Programme du Diplôme IB.
- Je recommande cet élève pour le Programme du Diplôme IB, mais avec certaines réserves
- Je ne peux pas recommander cet élève.

Observations complémentaires :

Signature : ……………………………………… **Date : ……………………………….**

<u>Lettre d'intention du candidat</u>

Le programme du diplôme IB est un programme d'enseignement rigoureux et équilibré. En plus de contribuer au bien-être intellectuel, social, émotionnel et physique des élèves, ce programme jouit de la reconnaissance et du respect des universités les plus prestigieuses du monde.

Explique pourquoi tu serais un candidat ou un(e) candidat(e) idéal(e) pour ce programme. Pourquoi veux-tu faire partie de ce programme ? Quelles sont tes réussites académiques ? Quels sont tes engagements communautaires ? Utilise le verso de la feuille si nécessaire. (**400 à 500 mots**) – A rédiger en **Français** ou en **Anglais**.

Révision en octobre 2025

Politique de gestion des plaintes et appels des élèves, parents et tuteurs légaux

Préambule

La présente politique vise à assurer une gestion transparente, équitable et efficace des plaintes et appels émis par les élèves, leurs parents ou tuteurs légaux. Elle établit des procédures claires pour garantir la résolution rapide des litiges et la protection de la confidentialité de toutes les parties concernées.

Cette politique est diffusée à grande échelle via le site du CSMH et mis à la disposition des élèves, parents et tuteurs pour qu'ils jouissent pleinement de leurs droits en milieu scolaire.

Article 1 – Objet

Cette politique a pour objet de :

1. Définir les modalités de traitement des plaintes et appels introduits par les élèves, les parents ou tuteurs légaux.
2. Garantir que les décisions relatives aux plaintes sont prises de manière équitable, diligente et documentée.
3. Assurer l'accessibilité et la communication de la procédure à tous les élèves, parents et tuteurs.

Article 2 – Champ d'application

1. La présente politique s'applique à toutes les plaintes et demandes d'appel relatives aux décisions pédagogiques, administratives ou disciplinaires de l'établissement.
2. Les plaintes peuvent être introduites par :
    - les élèves eux-mêmes ;
    - les parents ou tuteurs légaux des élèves.

Article 3 – Définitions

- **Plainte** : toute insatisfaction ou objection exprimée concernant une décision ou une situation spécifique.
- **Appel** : demande formelle visant à réviser une décision prise par l'établissement.
- **Coordonnateur** : membre du personnel responsable du suivi initial des plaintes et appels.
- **Directeur** : chef d'établissement, responsable de l'examen formel des plaintes et appels.
- **Comité indépendant** : groupe constitué d'administrateurs et d'enseignants non impliqués dans le litige, chargé de statuer sur les plaintes non résolues.

Article 4 – Principes généraux

1. Toute plainte ou appel est traité avec sérieux, impartialité et diligence.
2. La résolution informelle et rapide est privilégiée chaque fois que possible.
3. Toutes les plaintes formelles sont consignées dans un registre officiel avec mention de leur état de traitement.
4. La confidentialité est garantie, sauf obligation légale de divulgation.

5. Les délais sont strictement respectés afin d'assurer une résolution efficace.

Article 5 – Droit d'appel des élèves

1. Les élèves ont le droit de contester toute décision prise à leur égard dans le cadre des activités pédagogiques ou disciplinaires.
2. L'élève peut initier l'appel seul ou être accompagné de ses parents ou tuteurs légaux.
3. La première étape obligatoire pour toute plainte ou appel est la saisine du **Coordonnateur**.

Article 6 – Procédure de traitement des plaintes et appels

Étape 1 : Résolution informelle

1. La plainte ou l'appel doit être présenté en premier lieu au **Coordonnateur**, par écrit, par courriel ou en personne.
2. Le Coordonnateur s'efforce de trouver une solution satisfaisante dans un délai maximal de **5 jours ouvrables**.
3. Toute plainte ou appel est enregistré par écrit, avec mention de la date et du contenu résumé.
4. Si aucune solution n'est trouvée dans le délai imparti, la procédure passe à l'**Étape 2**.

Étape 2 : Résolution formelle

1. La plainte ou l'appel est adressé par écrit au **Directeur**.
2. Le Directeur examine le dossier et, dans un délai de **5 jours ouvrables**, contacte les parties pour discuter de la plainte.
3. Des investigations complémentaires peuvent être menées si nécessaire.
4. Le Directeur rédige un compte rendu écrit des démarches entreprises et communique une **décision motivée** par écrit aux parties concernées.
5. En cas d'insatisfaction, la procédure passe à l'**Étape 3**.

Étape 3 : Audience devant un comité indépendant

1. La plainte ou l'appel est soumis à un **Comité indépendant** composé de membres de l'administration et d'enseignants non impliqués dans le litige.
2. Les élèves et/ou parents peuvent être accompagnés d'une personne de leur choix, à l'exclusion de toute représentation juridique.
3. Lorsque possible, le Comité statue immédiatement ; sinon, il définit les modalités d'une enquête complémentaire.
4. Le Comité rend une décision écrite et motivée dans un délai maximal de **5 jours ouvrables** après l'audience.
5. La décision du Comité est **définitive et sans appel**.

Article 7 – Confidentialité et archivage

1. Toutes les plaintes formelles, correspondances, comptes rendus et décisions sont archivés de manière sécurisée.
2. La divulgation n'est autorisée que lorsque l'institution l'exige.

3. Un registre officiel est tenu à jour pour assurer la traçabilité de toutes les étapes.

Article 8 – Accessibilité de la procédure

1. La présente politique est **communiquée à tous les élèves et tuteurs légaux** via :
    - Le dossier d'admission de l'élève
    - l'espace pédagogique en ligne ;
    - le site web de l'établissement.
2. Elle est présentée lors des séances d'orientation en début d'année scolaire.
3. Une version imprimée peut être demandée auprès du **Coordonnateur**.

Article 9 – Dispositions finales

1. La politique entre en vigueur dès sa publication et s'applique à toutes les plaintes et appels reçus par l'établissement.
2. Elle sera révisée périodiquement pour garantir sa conformité avec les exigences légales et institutionnelles.